

7- Conclusion, synthèse des débats

La réflexion puis la recherche de solutions autour du problème de l'habitat en zone boisée a permis au groupe de travail de dégager un certain nombre d'idées directrices et de réponses à ce problème.

- En tout premier lieu, une évidence est à réaffirmer : l'habitat dispersé est à proscrire dans tous les cas de figure.
- Il n'existe pas de solution miracle mais un ensemble de mesures à prendre pour limiter le risque. Les aspects de prévention sont encore à définir.
- Il faut prendre en compte le facteur temps à la fois pour évaluer le risque, pour ce qui concerne l'entretien des ouvrages et aussi pour la révision des mesures législatives en matière d'urbanisme.
- Il faut dépasser l'échelle communale, travail et réflexion sont à mener à l'échelle des massifs.
- L'étude du risque est le préalable indispensable à l'évolution des documents d'urbanisme. De même que le risque sismique, le risque incendie doit être intégré dans ces documents.
- A l'heure actuelle, on manque de données et de techniques pour l'évaluation du risque. Les outils doivent être fiables pour une meilleure crédibilité. Cependant, les données dont on dispose sont suffisantes pour commencer les travaux et faire avancer les choses dès maintenant.
- On ne peut pas résoudre tous les problèmes immédiatement mais au moins les plus importants, les plus urgents et rattraper dans un premier temps le retard pris.
- Législation et mesures d'autoprotection semblent adaptées et adaptables aux futures constructions mais l'application plus difficile pour les constructions existantes. Ici, il est nécessaire qu'émerge et s'affirme une réelle volonté politique.
- L'habitat groupé que l'on préconise comme seul type d'urbanisation envisageable nécessite des surcoûts que les habitants devront assumer.
- Pour atteindre un bon niveau de défense, on s'aperçoit qu'il faut supprimer la forêt et la transformer en un "espace vert"

périurbain. Ce cadre n'est pas obligatoirement incompatible avec ce que recherchent les nouveaux habitants.

- Actuellement, la réflexion ne semble prendre en compte que le risque subi. Il est important de mener une réflexion sur les risques induits. Il est nécessaire d'approfondir la connaissance du risque incendie afin de trouver des solutions, ou plutôt un ensemble de solutions pour trouver un bon niveau de protection.

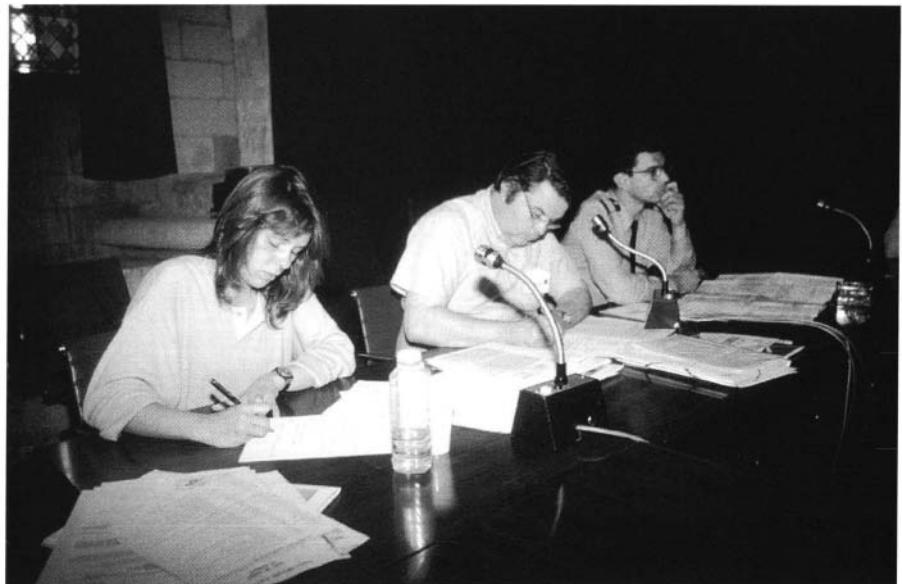


Photo 1 : Les animateurs du groupe : Nathalie Breul , Jean-Louis Arnaud et Simon Marion.

Photo V.Thomann

Depuis Foresterranée 93 on a connu un été préservé des grands incendies, un automne et un hiver soumis aux inondations de nos cours d'eau, des incendies spectaculaires en Australie et aux Etats-Unis.

Ne nous désespérons pas. La prise en compte du risque incendie dans nos documents d'urbanisme avance. Avec même une première : une commune s'est opposée au P.O.S. de sa voisine parce qu'il favorisait la construction dans des espaces boisés. En même temps l'avis des services de l'Etat a été négatif, pour la même raison et en y ajoutant le défaut des équipements.

Nous avons là des signes évidents de l'évolution des mentalités. Mettons en œuvre dans nos régions méditerranéennes les plans de zones sensibles aux incendies de forêt.

J.-L.A.